



Alliance
Coopérative
Internationale

Devenez
membre
de l'Alliance
coopérative
internationale :
**Rejoignez
le mouvement
coopératif
mondial !**

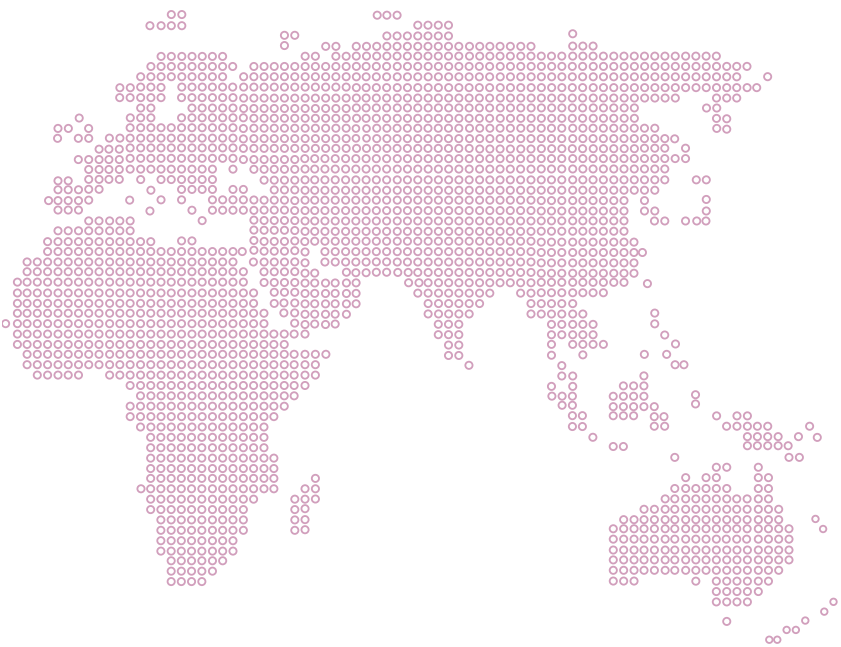
L'Alliance coopérative internationale

(ACI) fédère, représente et sert les coopératives à travers le monde.

Fondée en 1895, il s'agit de l'une des plus anciennes organisations non gouvernementales et de l'une des plus importantes si l'on se base sur le nombre de personnes représentées : plus de 12 % de la population mondiale.

Elle est le porte-parole des coopératives, un lieu d'échange mondial de connaissances, d'expertises et d'action coordonnées émanant des coopératives et agissant en leur faveur.

**Devenez membre
de l'Alliance coopérative
internationale : Rejoignez
le mouvement coopératif
mondial !**



Le réseau coopératif mondial

Plus de 300 organisations en provenance de plus de 100 pays sont membres de l'ACI. Les membres de l'Alliance coopérative internationale sont des organisations coopératives nationales et internationales de tous les secteurs de l'économie, à savoir l'agriculture, la banque, la consommation, la pêche, la santé, le logement, l'assurance, l'industrie et les services.

L'identité coopérative

L'ACI est garante de la Déclaration sur l'identité coopérative qui comporte une définition, 10 valeurs et 7 principes de fonctionnement : il s'agit du dénominateur commun minimum pour toutes les coopératives dans tous les secteurs et toutes les régions.

Une structure bien enracinée

Afin de réaliser ses activités, l'ACI fonctionne avec un Bureau mondial basé à Bruxelles, quatre Bureaux régionaux (Afrique, Amériques, Asie-Pacifique et Europe), huit Organisations sectorielles mondiales (agriculture, banque, consommation, pêche, santé, logement, assurance, industrie et services) et cinq Comités et Réseaux (égalité des sexes, recherche, droit, jeunesse et développement).

Une équipe entièrement dévouée

Les employés de l'ACI ainsi que ses organes régionaux et sectoriels sont répartis dans différentes régions à travers le monde et s'engagent à aider leurs membres et à soutenir le mouvement coopératif.

Pourquoi est-il important d'être membre de l'ACI ?

Nous offrons à nos membres un rayonnement mondial afin de renforcer leur mouvement au niveau local :

Réseautage mondial

Faites des rencontres et partagez vos idées avec le plus vaste éventail d'organisations et de coopératives en termes de secteurs et de taille.

Meilleures pratiques au niveau mondial

Améliorez les résultats de votre organisation coopérative en apprenant et en adoptant les meilleures pratiques les plus récentes au niveau mondial en matière de gouvernance coopérative, de financement, de marketing, etc.

Représentation mondiale

Assurez-vous que les questions importantes concernant votre secteur d'activité et le mouvement coopératif sont comprises et mises en œuvre au niveau mondial grâce à une représentation aux Nations unies, au G20, etc

Prise de décision au niveau mondial

Assurez-vous de participer au processus de prise de décision au niveau mondial concernant la stratégie du mouvement coopératif international.

En tant que porte-parole mondial du mouvement coopératif, l'ACI s'engage à représenter vos intérêts et ceux des organisations coopératives à travers le monde. Nous sommes impatients de vous compter parmi-nous.



Qui peut devenir membre ?



Nous proposons deux types d'adhésion :

1 Les membres à part entière avec droit de vote peuvent être des coopératives ou des organisations qui unissent ou fédèrent des coopératives, au niveau national ou international.

2 Les membres associés peuvent être d'autres types d'organisations qui soutiennent les coopératives.

Peuvent accéder au statut de membres à part entière :

- ∞ Les unions ou fédérations nationales d'organisations coopératives
- ∞ Les confédérations nationales d'unions coopératives (organisations apex)
- ∞ Les organisations d'entreprises coopératives nationales majoritairement détenues par des personnes (une société coopérative œuvrant à l'échelle nationale dont les membres sont non seulement des personnes physiques mais également des entreprises, c'est-à-dire une société coopérative mixte)
- ∞ Les organisations coopératives individuelles (coopératives primaires ou de base)
- ∞ Les fédérations ou unions d'organisations de coopératives internationales ou régionales (supranationales) (organisations ayant des membres dans plusieurs pays)
- ∞ Les organisations mutuelles conformes aux principes de la Déclaration sur l'identité coopérative de l'ACI.

Les entités pouvant accéder au statut de Membre associé sont les organisations qui ne peuvent prétendre au statut de membre à part entière, et comprennent :

- ∞ **Les organisations qui soutiennent les coopératives**
- ∞ **Ministères et agences gouvernementales** : Organisations détenues et contrôlées par des coopératives (entités qui ne sont pas elles-mêmes des coopératives, mais qui appartiennent entièrement à des coopératives (pas des personnes physiques) ;
- ∞ **Les institutions d'enseignement, de recherche et autres promouvant ou finançant des coopératives** et le mouvement coopératif (instituts de formation, et institutions semi-autonomes ne comptant aucun membre coopératif) ;
- ∞ **Les organisations qui peuvent prétendre au statut de membre à part entière, mais qui ne souhaitent pas encore le devenir** (pour une durée limitée).

Veillez noter que le statut de membre à part entière exige que les candidats soient des représentants du mouvement coopératif dans leur pays, à savoir, être affiliés dans plus d'une région, posséder un grand nombre d'adhésions ou représenter plusieurs secteurs. Les candidats doivent également être bien établis et être en mesure de payer leurs cotisations et de participer aux Assemblées générales régionales ou mondiales.

Adhésion



Combien coûte l'adhésion ?

Les cotisations sont calculées sur la base d'une formule de souscription pour les membres, et d'un forfait pour les membres associés tels qu'énoncés dans les statuts.

Les membres versent une cotisation annuelle calculée à partir du nombre de membres individuels qu'ils regroupent (nombre de personnes qu'ils représentent à travers leurs sociétés affiliées). Contactez-nous pour obtenir un devis.

Quelle est la procédure d'adhésion ?

Les candidats à l'adhésion doivent remplir un formulaire de demande d'adhésion, disponible en anglais, français ou espagnol et nous le renvoyer accompagné des documents exigés.



Avenue Milcamps 105, 1030 Bruxelles, Belgique
+32 2 743 10 30 | ica@ica.coop
www.ica.coop      

Pour en savoir plus et démarrer la procédure d'adhésion, contactez :

Mme Gretchen Hacquard
Directrice des adhésions
Alliance coopérative internationale

hacquard@ica.coop